



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné qu'à sa séance ordinaire du 6 mai 2019, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) pour l'immeuble situé au 55, 18<sup>e</sup> Avenue, sur le lot portant le numéro 1 247 194 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour l'agrandissement en cour arrière d'un bâtiment existant :

- une marge latérale de 2,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment unifamilial, une marge latérale minimale de 3 mètres;
- une somme des marges latérales de 2,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment unifamilial, une somme des marges latérales minimale de 3 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 avril 2019.

Mathieu Legault  
Secrétaire d'arrondissement

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of May 6, 2019, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to Règlement sur le zonage (2710), regarding the immovable located at 55, 18<sup>e</sup> Avenue on lot bearing number 1 247 194 of cadastre du Québec.

This exemption would allow, for the extension of an existing building in the sideyard:

- a sideyard setback of 2.5 metres, despite the fact that the By-law provides for a minimum sideyard setback of 3 metres;
- a sum of sideyard setbacks of 2.5 metres, despite the fact that the By-law provides, for a single-family building, a sum of minimum sideyard setbacks of 3 metres.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this April 18, 2019